

ENQUÊTE PUBLIQUE du 3 octobre au 3 novembre 2023

**Projet de création
d'une centrale solaire photovoltaïque
sur la Commune de SAUZE-VAUSSAIS
79190**

CONCLUSIONS

Commissaire enquêteur M. Serge Manceau

1. Objet de l'enquête publique

Celle-ci a pour objet la demande de permis de construire sur la commune de Sauzé-Vaussais, présentée par la société URBA 399, dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol.

2. Caractéristiques du projet

Le site projeté est situé au sud-est du bourg sur la commune de Sauzé-Vaussais sur le hameau de « les Rondes». Il borde la nouvelle ligne à grande vitesse. Son implantation est prévue sur des terres agricoles dévalorisées depuis qu'elles ont été utilisées comme lieu de mise en dépôt de matériaux issus des travaux de la construction de la voie LGV .

L'emprise du projet s'étend sur environ 7 hectares dont 5 ha de surface clôturée pour la centrale solaire et le reste planté de type pré-verger. La centrale solaire sera composée de :

- panneaux photovoltaïques installés sur 343 grandes tables portant chacune 27 modules photovoltaïques.
- 2 postes transformateurs avec un local onduleur pour chacun
- 1 poste de livraison qui sera raccordé au réseau national d'électricité
- 1 local technique
- 1 piste de circulation lourde périphérique et d'une autre piste secondaire
- 2 citernes incendie de 60 m³ chacune

La puissance totale des panneaux sera de 6190 Mwh et la production d'électricité attendue est de 11100 MWh/an représentant la consommation de 3400 habitants/an.

3. Chronologie de l'enquête publique

a) Avant l'enquête publique

Le 18 septembre 2023, une réunion de travail a été organisée avec les représentants du porteur de projet. Les discussions ont porté sur les modalités pratiques d'organisation de l'enquête publique et sur les caractéristiques techniques exposées dans le dossier du permis de construire. Cette réunion a été précédée d'une visite sur le site permettant de voir tous les aspects d'impact liés à l'environnement du projet et des abords.

L'information au public a fait l'objet :

- de la parution de l'avis d'enquête publique dans deux journaux locaux (La Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest) des 14/09 et 10/10/ 2023 ;
- d'un affichage de l'avis d'enquête publique en mairie et sur les voies d'accès au site certifié par un constat d'huissier.

b) Pendant l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 3 octobre 2023 (09h00) au 3 novembre 2023 (17h00). Le registre des réclamations a été ouvert dès l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public :

- a eu à sa disposition le dossier d'enquête et le registre des réclamations aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie de Sauzé-Vaussais .
- a eu la possibilité de faire part de ses observations au commissaire enquêteur par

l'intermédiaire du registre ou par courriel sur le site de la préfecture.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie :

- le mardi 3 octobre 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- le mercredi 11 octobre 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- le mercredi 18 octobre 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 27 octobre 2023, de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 3 novembre 2023, de 14h00 à 17h00 ;

c) Après l'enquête publique

Le registre des réclamations a été clos et signé dès la fin de l'enquête publique par le commissaire enquêteur conformément à l'arrêté préfectoral.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'environnement :

- le 09 novembre 2023 , le commissaire enquêteur a remis au porteur du projet, en mairie de Sauzé-Vaussais, le procès-verbal de synthèse dans lequel sont précisées les demandes du public et les observations du commissaire enquêteur.
- le 23 novembre 2023 ,le porteur du projet a fait parvenir par courriel au commissaire enquêteur le mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse.

4. Eléments défavorables au projet

- Le fait que la vue paysagère campagnarde actuelle notamment pour les habitants du hameau de la « Montée Rouge » sera transformée par la centrale solaire. Il est à signaler que vu le surplomb important de ce hameau par rapport au site du projet, celui ci ne sera pas masqué même avec la haie de 3 mètres de hauteur prévue,
- Le bruit qui sera engendré pendant la période des travaux mettant en émoi les voisins proches.
- Les 4 avis défavorables (la même personne est venue 3 fois pendant les permanences) du public.

5. Eléments favorables au projet

- les avis favorables des services consultés ou avec des remarques qui ont fait l'objet de réponses étayées par le porteur de projet
- Le fait de la réutilisation de ces terres agricoles qui ont été très dévalorisées par son utilisation en site de dépôts et difficilement réversible à son état d'origine
- Le souci d'une intégration par des matériaux nobles (bardage bois) pour les bâtiments techniques.
- Du projet de plantation d'un pré-verger et du pâturage du site par des moutons bénéfique à l'écosystème local
- Le mémoire du porteur du projet avec ses réponses bien étayées.

6. Conclusions du commissaire enquêteur

En conclusion , au vu de l'analyse de tous les éléments du dossier , J'émet un :

AVIS FAVORABLE

**assorti de réserve : Revoir l'intégration paysagère du site pour mieux le
dissimuler des habitants du hameau de la « Montée Rouge »**

Fait à Romagne, le 24 novembre 2023

Le commissaire enquêteur

signé

Serge Manceau
